PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 5 février 2024, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire André Rioux et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
M. Mathieu Breton # 3	M. Jocelyn Lantagne # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2024-02-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2024
4. Correspondance et informations
   a- Demande pour obtenir l'autorisation de la Municipalité
5. Dérogation mineure 14 chemin de la Grande-Bernache
6. Soumission drain français Maison du Citoyen
7. Adoption règlement sur les fausses alarmes
8. Adoption règlement sur les brûlages extérieurs
9. Adoption Politique en matière de drogues, alcool et médicaments
10. Avis de motion règlement sur les numéros civiques
11. Mandater la ville d'Amos pour aller en appel d'offres pour la gestion des constats d'infraction
12. Entente de service Croix-Rouge canadienne
13. Demande d'appui et d'accord au projet d'une unité mobile de restauration
14. Soumission réservoir d'expansion
15. Appel d'offres pour égout
16. Reddition de compte PPA-ES 2022
17. Soumission pour électrode et batterie pour défibrillateur

18. Reddition de comte la TECQ 2019-2024
19. Dépôt du rapport budgétaire du mois de janvier 2024
20. Adoption des dépenses
21. Varia : Mandat à la ville d'Amos d'aller en appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi
22. Période de questions du public
23. Levée

Adoptée

2024-02-24 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2024</u>

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

Adoptée

<u>CORRESPONDANCE :</u>

2024-02-25 <u>DEMANDE POUR OBTENIR LA RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ</u>

Une demande à été faite à la municipalité par un citoyen de poursuivre ces activités de villégiature sur son terrain. Par contre, le dossier est présentement entre les mains de la CPTAQ. Suite à cette demande Ii est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité de ne pas autoriser la demande du citoyen vu que le dossier est rendu géré par la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Adoptée

2024-02-26 <u>DÉROGATION MINEURE 14 CHEMIN DE LA GRANDE BERNACHE</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil, sous la recommandation du comité consultatif en urbanisme, de refuser la demande de dérogation mineure du 14 chemin de la Grande-Bernache.

- D'autoriser le nombre de bâtiments secondaire au nombre de quatre (4), qui est au supérieur au nombre maximal prescrit qui est de trois (3) tel que l'article 7.3 du règlement de zonage # 216 le stipule
- De régulariser la marge de recul latérale de l'abri qui est de 1.57 mètre au lieu du 2 mètres prescrit de la grille de spécifications de la zone VC-7 du règlement de zonage #216.

Adoptée

2024-02-27 SOUMISSION DRAIN FRANÇAIS MAISON DU CITOYEN

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission d'excavation DGM inc. pour changer le drain français à la maison du citoyen au coût de 32 785 $ taxes en sus.

Adoptée

2024-02-28 ADOPTION RÈGLEMENT SUR LES FAUSSES ALARMES

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'abroger le règlement # 161 et d'accepter le nouveau règlement 2024-266.

Adoptée

2024-02-29 ADOPTION RÈGLEMENT SUR LES BRÛLAGES EXTÉRIEURS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu majoritairement avec l'abstention de monsieur le conseiller Yvon Lantagne d'abroger le règlement # 200 et d'adopter le nouveau règlement 2024-267.

Adoptée

2024-02-30 ADOPTION POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES, ALCOOL ET MÉDICAMENTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter la Politique en matière de drogues, alcool et médicaments.

Adoptée

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR LES NUMÉROS CIVIQUES

Monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne donne un avis de motion et le dépôt du règlement sur les numéros civiques.

Adoptée

2024-02-31 MANDATER LA VILLE D'AMOS POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a reçu une proposition de la Ville d'Amos, de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour la gestion des constats d'infraction auprès de firmes d'avocats;

CONSIDÉRANT QUE l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 934.1 du *Code municipal du Québec* permet à une municipalité de s'unir avec la Ville d'Amos aux fins d'un contrat de service professionnel;

CONSIDÉRANT QUE la municipal de Saint-Marc-de-Figuery désire participer à cet appel d'offres pour la gestion des constats d'infraction auprès de firmes d'avocats et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Ville d'Amos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin et appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et **RÉSOLU** unanimement :

DE CONFIRMER, comme les lois le permettent, que la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery adhère à ce regroupement géré par la Ville d'Amos;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat de préparer, au nom de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery et de celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjuger un contrat de gestion des constats d'infraction;

DE S'ENGAGER, afin de permettre à la Ville d'Amos de préparer son document d'appel d'offres, à ce que la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery lui fournisse les informations nécessaires dont elle aura besoin;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

Adoptée

2024-02-32 **<u>ENTENTE DE SERVICE CROIX-ROUGE CANADIENNE</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil de renouveler l'entente de service avec la Croix-Rouge. De mandater la

directrice générale madame Martine Lachaine ainsi que le maire monsieur André Rioux à signer les documents requis.

Adoptée

2024-02-33 DEMANDE D'APPUI ET D'ACCORD AU PROJET D'UNE UNITÉ MOBILE DE RESTAURATION

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil, de donner son appui à la Corporation de développement socio-économique de Saint-Marc-de-Figuery pour toutes demandes d'aides financières pour le projet d'une unité mobile de restauration. De plus, nous autorisons madame Jocelyne Bilodeau, agente de développement à remplir et signer les formulaires requis.

Adoptée

2024-02-34 SOUMISSION RÉSERVOIR D'EXPANSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'accepter la soumission de Lord & Gagnon pour le réservoir d'expansion au coût de 1 608.51 $ taxes en sus.

Adoptée

2024-02-35 APPEL D'OFFRES POUR ÉGOUT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la directrice générale madame Martine Lachaine à retourner en appel d'offres pour les égouts.

Adoptée

2024-02-36 REDDITION DE COMPTE PPA-ES 2022

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery approuve les dépenses d'un montant de 11 341.27 $ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2024-02-37 **<u>SOUMISSION POUR ÉLECTRODE ET BATTERIE DÉFIBRILATEUR</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'accepter la soumission de Santinel pour les électrodes et batterie du défibrillateur au coût de 661.11 $ taxes incluses.

Adoptée

2024-02-38 **<u>REDDITION DE COMPTE LA TECQ</u>**

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoie au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE JANVIER 2024

2024-02-39 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter les dépenses du mois de janvier 2024 et celles prévisibles de février 2024, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de décembre pour un total de
56 259.31 $
Versement par chèque C2400001 à C2400014
Paiement en ligne sécurisée L240001 à L240009
Paiement par transfert électronique P2400001 à P2400013

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de février 2024
Salaires payés en janvier 2024 pour un total de 17 932.04 $
D2400001 à D2400033

Adoptée

VARIA :

2024-02-40 MANDAT À LA VILLE D'AMOS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a reçu une proposition de la Ville d'Amos, de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 934.1 du *Code municipal du Québec* permet à une municipalité de s'unir avec la Ville d'Amos aux fins d'un contrat de service;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery désire participer à cet appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Ville d'Amos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne

RÉSOLU unanimement :

DE CONFIRMER, comme les lois le permettent, que la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery adhère à ce regroupement géré par la Ville d'Amos;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat de préparer, au nom de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery et de celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjuger un contrat de gestion animalière;

DE S'ENGAGER, afin de permettre à la Ville d'Amos de préparer son document d'appel d'offres, à ce que la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery lui fournisse les informations nécessaires dont elle aura besoin;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-02-41 **LEVÉE**

À 19h57, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté

André Rioux, maire	Martine Lachaine, directrice générale et greffière trésorière

Je, André Rioux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.